



Bulletin municipal de la commune de Bellentre
NOVEMBRE 2013 À JANVIER 2014

mairie.bellentre@wanadoo.fr
www.bellentre.fr

SOMMAIRE

- **Edito**
- **Hommage Robert Deléage**
- **Club des Sports Montchavin Les Coches**
- **A l'école ...**
- **Dossier Elections Municipales 2014**
- **Les travaux**
- **Compte-rendu CM du 04/11/13**
- **Revue de Presse JLG**
- **Infos Office de Tourisme**
- **Compte-rendu CM du 02/12/13**
- **Infos utiles**
- **Infos Versants d'Aime**
- **Animations de l'hiver**
- **Chronique du temps passé**

A NOTER

ELECTIONS MUNICIPALES
Dimanche 23 mars
Dimanche 30 mars

ELECTIONS EUROPEENNES
Dimanche 25 mai

Lo Dzornal dè Bellèntrou



Chers Bellentrais, Chers Bellentrais,

En ce début d'année mes pensées se dirigent naturellement vers les personnes en difficulté et celles dans le besoin.

Le conseil municipal a perdu Robert Deléage, membre actif qui a défendu avec une énergie marquée les intérêts de la commune et ceux de son village. L'eau du Villard et le football enflammaient ses interventions dotées de passion. Nous avons beaucoup apprécié Robert avec son investissement vers les enfants et les personnes âgées. Le chef du Villard nous a quitté, dans l'assemblée, sa présence nous manque.

Il y a un an la commune était condamnée à reprendre la gestion du Cinéma. Le responsable et agent communal, Paul, jeune et talentueux, qui a animé avec professionnalisme, efficacité et un investissement illimité cette activité a perdu la vie avant la saison.

Ces disparitions ont particulièrement affecté les élus et les agents.

Les travaux ont encore été au programme avec de nombreuses améliorations opérées sur l'ensemble du territoire communal. Bernard Villien, Adjoint aux travaux, a fait le point dans ce bulletin, ceci afin que vous puissiez mesurer le travail effectué par nos services techniques.

L'agrandissement de l'accueil de l'office du tourisme ainsi que sa mise aux normes permettra un meilleur accueil aux vacanciers. Après incendie, la garderie des Coches a été refaite à neuf.

La commission des sites a validé les projets de lotissement à Bonconseil et à Montchavin afin de favoriser l'implantation de jeunes familles.

Avec l'aide du préfet, le radar routier de Bonconseil a été placé afin de sécuriser ce village.

A partir du printemps 2014 l'intercommunalité va se transformer avec une répartition des sièges différente, cette dernière a été imposée par la loi et les enjeux seront de plus en plus grandissants.

Les sentiers ont encore été améliorés ainsi que les dernières tranches de nettoyage des ruisseaux.

L'aspect social a aussi pris son importance dans notre commune, l'aide aux personnes en difficulté devient primordiale.

L'école voit des modifications en profondeur avec les rythmes scolaires imposés, la demande de cantine, les mises aux normes, la qualité des repas et les transports scolaires. L'animation Bellentraise a encore eu lieu de manière remarquable avec le comité des fêtes.

Pour le domaine skiable, Montchavin est désormais relié aux Coches grâce aux enneigeurs qui permettent à tous les skieurs de rentrer avec leurs skis sur une piste adaptée aux enfants.

Le Télésiège des Bauches datant de 1978 a pris un coup de jeune avec un Télésiège quatre places. Le tracé a enfin été validé par l'ensemble des partenaires. Nous remercions les propriétaires fonciers qui ont pris conscience des enjeux économiques de ces installations.

Les deux bâtiments des Coches ont été repris en gestion par la SAP, fidèle partenaire dans ces moments délicats.

En cette fin de mandat, nous tenons à vous remercier pour ces six années passées à vos côtés. Si malheureusement nous ne pouvons pas répondre favorablement à toutes les requêtes, un mandat d' élu est un moment d'investissement total au service des autres avec une remise en cause permanente.

Un apprentissage au quotidien qui permet à chacun des élus d'être passionné par sa mission.

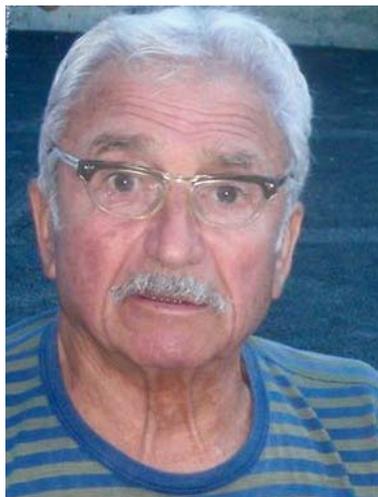
Merci à vous toutes et à vous tous.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2014, qu'elle vous apporte les plus grandes joies.

Votre Maire
Anthony FAVRE

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 10 février à 20h

Dernier hommage à Robert Deléage



Robert Deléage est décédé le 13 décembre 2013 à l'hôpital de Bourg St Maurice, à l'âge de 84 ans. L'inhumation de l'urne funéraire s'est déroulée au cimetière le 16 décembre, en présence de sa famille, des élus, des "équipiers 92" et d'une nombreuse population.

Une cérémonie simple, authentique, qui se voulait un dernier au revoir sur fond de nombreux et émouvants remerciements.

Robert était conseiller municipal depuis 2008. Très assidu aux diverses réunions, il s'était pleinement investi dans sa fonction et se montrait soucieux de l'intérêt des habitants. Au cours de son éloge, le maire Anthony Favre, a souligné combien il participa activement à la vie de la commune. Il mit en exergue sa personnalité, sa compétence, allié à son bon sens simple et efficace et cela dans de nombreux domaines.

A son fils et à toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

JLG

Club des Sports Montchavin-Les Coches



une station la Plagne/Paradiski



EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 16 novembre quelques 60 personnes sont venues assister à l'Assemblée Générale annuelle. L'occasion de faire le bilan de la saison écoulée, des entraînements d'été et des perspectives de l'hiver à venir. Le Président Lacroix ouvre la séance avec un temps de recueillement à la mémoire de Mattéo.

Le Président rappelle les bons résultats sportifs : la montée des coureurs du Club sur les podiums, l'accès aux Pôles espoirs pour certains et la réussite aux examens du Diplôme d'Etat pour d'autres, véritable encouragement pour les responsables du Club.

En réponse aux questions du Président, Mr le Maire, Anthony Favre, apporte quelques informations sur le dossier du stade de slalom qui n'a pu être équipé d'enneigeurs cette année ; mais le projet est reporté à l'année prochaine. Le stade sera, selon le Maire, équipé pour l'hiver 2015.

Le coordinateur des entraînements, Jérôme Ragotin, souligne le travail réalisé en partenariat avec le Club des Sports de la Plagne : mise en commun de moyens, coordination des apprentissages techniques, qui permettent d'optimiser le travail de chacun des Clubs. Thibaud Marchandet, entraîneur au Club de Montchavin, suivit les skieurs sélectionnés parmi les groupes U16 sur un stage en Italie, financé par le district de Haute Tarentaise. La mutualisation du travail est une réponse efficace aux problématiques d'entraînement.

Avant de clore l'Assemblée le Président annonce son souhait de voir le Club organiser des Championnats de France dans un avenir proche un projet d'ambition auquel adhère d'ores et déjà le premier élu de la commune.

Un grand repas convivial suivait l'Assemblée.

Jean Gotteland



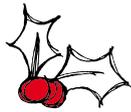
Il était annoncé ...

Il est venu !

A quelques jours des vacances, le père Noël a fait une halte à la maternelle de Bonconseil. Un grand moment pour chacun des vingt huit bouts de chou, un peu intimidés au départ, mais très heureux d'être en présence du vieux monsieur. C'est un rêve devenu réalité pour beaucoup d'entre eux. Avant même le jour "J", ils l'ont vu. Quand le Père Noël apparaît derrière le rideau, les yeux des enfants s'écarquillent, leurs bouches s'arrondissent et les mains se portent instantanément à leurs joues devenues roses. Mais dans chaque cas, le ressenti est différent : certains se calent au plus profond de leurs chaises, d'autres, comme Matéo, en moyenne section, piaffent d'impatience de l'approcher pour lui faire un bisou. Sur les joues d'une petite fille, visiblement très émue, des larmes de bonheur perlent et coulent tout doucement. Le père Noël a ensuite remis des jeux à vocation pédagogique, offerts par la municipalité. Là, les dernières craintes se sont effacées. Et pour les remercier de les avoir gâtés, les enfants ont chanté pour lui et offert des gâteaux alsaciens confectionnés pour l'occasion avec leur instituteur et les assistantes maternelles. Chargé de promesses et de commandes, le Père Noël est reparti vers sa lointaine et froide contrée chercher les jouets indispensables pour ses prochains rendez-vous.

JLG

A l'Ecole



Après un début d'année sportif, la 2ème période a été plutôt culturelle.



MUSIQUE

Le projet d'école autour de la musique Tzigane et des peuples nomades a commencé par un concert donné par Gadjenko à la salle de spectacle d'Aime. Ce groupe savoyard inspiré de plusieurs cultures musicales : jazz manouche, flamenco, rock, musiques gitanes, roms ... a proposé un voyage musical sur le chemin des Tziganes mais aussi au pays de l'imaginaire et des rêves. Les enfants ont été conquis par ces musiciens qui reviendront normalement les voir au printemps pour des ateliers de découverte de cet univers particulier. Virginie, de l'Espace Musical Cantonal, viendra une fois par semaine à partir de janvier pour continuer ce voyage musical avec les enfants.



CINEMA

L'école de Bellentre a pu profiter des projections scolaires proposées à Bourg Saint Maurice.

Dans le cadre de la semaine de la solidarité, nous sommes allés voir « Le chemin de l'école », film de Pascal Plisson tourné dans quatre pays : le Kenya, l'Inde, le Maroc et l'Argentine. Il raconte le long chemin, parfois épuisant par sa longueur et son profil, parfois dangereux par les milieux traversés, que les enfants sont prêts à faire chaque jour pour pouvoir aller à l'école et ainsi envisager une vie meilleure. Plusieurs thèmes sont abordés comme la scolarisation des filles et des enfants handicapés, la solidarité entre les enfants. Les discussions en classe au retour du cinéma ont montré que les élèves étaient sensibles à ces problématiques et aux conditions de vie des enfants de leur âge aux quatre coins du monde.



Dans le cadre du Festival du Cinéma Européen des Arcs, 2 films ont été proposés : « Le piano magique » 3 dessins animés sans paroles, rythmés par la musique- pour les CP et CE1 et « le Petit Lord de Fauntleroy » Conte de Noël qui parle de la rencontre d'un petit New-Yorkais du 19ème siècle avec son grand père, conte en Angleterre pour les plus grands. Deux bons moments de cinéma pour les uns et les autres.



NOËL

Vous avez peut-être croisé des lutins de Noël vendredi 20 décembre dans les rues de Bellentre ?

Pendant plusieurs semaines, les enfants de l'école se sont affairés à préparer des bougeoirs, des guirlandes, des cartes puis des friandises qui ont été vendus à l'occasion d'un petit marché de Noël ambulant. L'argent récolté alimentera la coopérative de l'école et nous permettra de faire des petits achats pour des goûters pour un projet particulier, ... Cette expérience de création puis de vente a été appréciée par les enfants et risque d'être renouvelée !

Nous remercions chaleureusement les parents d'élèves qui nous ont aidés aux différentes réalisations et notamment à la cuisine ainsi que les habitants pour leur accueil souriant.

Mélo die MAILLAN, professeur des écoles de Bellentre





Les 23 et 30 mars 2014, vous voterez pour vos conseillers municipaux ET et vos conseillers communautaires.

Élections locales de mars 2014 : ce qui va changer

Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014. À cette occasion, plusieurs nouveautés feront leur entrée dans les bureaux de vote, et notamment l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct (dans les communes de plus de 1000 habitants). Avec la montée en puissance des compétences confiées aux communautés de communes, le législateur a en effet souhaité que la population ait son mot à dire sur les élus qui la représenteront pendant six ans au sein de la communauté de communes. Décryptage de l'application de cette loi sur le territoire des Versants d'Aime...

Composition du conseil communautaire

Loi du 16 décembre 2010 sur la répartition des sièges entre les communes

En application de la loi du 16 décembre 2010, la répartition des sièges de conseillers communautaires va changer à compter des élections de mars 2014. Si jusqu'à présent les neuf communes des Versants d'Aime avaient choisi d'être représentées à égalité (deux élus par commune), le nombre d'élus doit désormais être proportionnel à leur poids démographique et territorial. Un accord local respectant cette

règle a été approuvé par la majorité des conseils municipaux. Les 28 conseillers communautaires se répartiront comme suit : Aime (8), Macot-la-Plagne (6), Bellentre (3), Landry (3), La Côte d'Aime (3), Peisey-Nancroix (2) Granier (1), Montgirod-Centron (1), Valezan (1).

Les élections dans les communes de MOINS de 1000 habitants

Bellentre, Granier, La Côte d'Aime, Landry, Montgirod-Centron, Peisey et Valezan

Comme lors des dernières municipales, les conseillers municipaux seront élus par un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours : ce sont les candidats ayant obtenu le plus de voix qui seront élus. Vous aurez la possibilité de panacher la liste figurant sur votre bulletin de vote (ajout ou suppression de noms). La déclaration de candidature étant dorénavant obligatoire, il ne sera en revanche plus possible d'ajouter le nom d'une personne qui ne s'est pas présentée (la liste des candidats sera affichée dans les bureaux de vote). Les conseillers communautaires ne seront plus désignés par le conseil municipal mais choisis dans l'ordre du tableau (Maire, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint etc...).

Communes	Nombre de conseillers communautaires	Qui sont-ils ?	Suppléant (en cas d'absence ponctuelle)
Montgirod-Centron, Granier, Valezan	1	Maire	1 ^{er} adjoint
Peisey-Nancroix	2	Maire 1 ^{er} adjoint	Non*
Bellentre, Landry, la Côte d'Aime	3	Maire 1 ^{er} adjoint 2 ^{ème} adjoint	Non*

* lors d'une absence ponctuelle, un conseiller communautaire pourra donner son pouvoir à un autre conseiller communautaire titulaire.

Les élections dans les communes de PLUS de 1000 habitants

Aime et Macot-la-Plagne

C'est la principale nouveauté de ces élections : la loi Valls du 17 mai 2013 abaisse le seuil du scrutin de liste à 1000 habitants. A Aime et Macot-la-Plagne, les habitants devront donc voter pour la liste de leur choix sans panachage ni rature. Ces listes auront l'obligation d'être paritaires. Le bulletin de vote comportera deux colonnes : à gauche, la liste des candidats à un siège de conseiller municipal (en marron dans notre exemple) et à droite les membres de cette même liste qui sont également candidats à un siège de conseiller communautaire (en rouge). Votre vote permettra donc d'élire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires. Les sièges du conseil communautaire seront répartis entre la liste majoritaire (liste A) et la/les liste(s) d'opposition (liste B) à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne :



Communes	Nombre total de conseillers communautaires	Nombre de conseillers communautaires obligatoirement issus de la liste majoritaire	Suppléant (en cas d'absence ponctuelle)
Macot-la-Plagne	6	3 (sièges restants répartis entre les listes à la représentation proportionnelle)	Non*
Aime	8	4 (sièges restants répartis entre les listes à la représentation proportionnelle)	Non*

* lors d'une absence ponctuelle, un conseiller communautaire pourra donner son pouvoir à un autre conseiller communautaire titulaire. Les deux remplaçants qui figurent sur votre bulletin de vote ne sont pas des suppléants : ils ne seront appelés qu'en cas de démission d'un conseiller communautaire titulaire.



Les Travaux



Abri bus pour les écoliers du Grand Bochet



Travaux de route : reprise de l'accès au chalet du Carroley



Remise en état de l'accès Le Villard/Le Rocherey



Buzage du ruisseau de l'ancienne route de Montorlin à Combe Noire

Réunion du Conseil Municipal du 04 novembre 2013

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint, Yann ALLAIN, 4^{ème} adjoint.

MM. Roger POUSSIN, Audrey MARCHAND-MAILLET, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Jean-Paul DAVID, Bernard VILLIEN (pouvoir donné à Roger POUSSIN), Valérie FOUCAULT (pouvoir donné à Audrey MARCHAND MAILLET), Robert DELEAGE, Jérôme CLEAZ (pouvoir donné à Roland RICHERMOZ), Michel SICARDI

Absent – M. Michel GIROD

ADMINISTRATION GENERALE

❖ LES VERSANTS D'AIME – TRANSFERT DE COMPETENCE « CUISINE CENTRALE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire des Versants d'Aime, par délibération en date du 25 septembre 2013, a sollicité le transfert d'une compétence en matière de construction, entretien et gestion d'une cuisine centrale d'intérêt communautaire.

Monsieur Roger POUSSIN explique que, dans le cadre du CRSD (Contrat de Redynamisation du Site de Défense), signé le 20 février 2012, destiné à compenser les impacts économiques et démographiques du départ du 7^{ème} BCA de Bourg Saint Maurice, un outil de restauration collective était envisagé sur l'ancien site du bataillon aux fins de pourvoir aux besoins générés par les hébergements prévus dans le cadre des projets de Centre national de ski de haut niveau et d'Ecole européenne interprofessionnelle du tourisme en montagne. Le projet de Centre national de ski de haut niveau ne se réalisant pas, l'implantation d'une cuisine centrale à Bourg Saint Maurice a donc été abandonnée. Or, cette cuisine centrale aurait pu répondre aux besoins d'autres structures du secteur, telles que les crèches/haltes-garderies, EHPAD, écoles, hôpitaux, etc...

C'est pourquoi, la communauté de communes a présenté un dossier en urgence dans le cadre du CRSD, afin de bénéficier de l'enveloppe financière disponible. Sa demande a reçu un accueil favorable de Monsieur le Préfet le 21 juin 2013. Le 26 juin 2013, le Conseil communautaire a créé un poste de chef de projet « cuisine centrale » afin de porter l'ingénierie de ce projet.

Roger POUSSIN insiste sur le fait qu'une cuisine centrale implantée en Tarentaise serait un outil de mutualisation de première importance aussi bien en termes de rationalisation et d'harmonisation de l'approvisionnement en repas des différentes structures ayant besoin d'un tel service, qu'en termes de qualité du service rendu aux usagers et de création d'emplois.

Yann ALLAIN pense qu'il faut prévoir un cahier des charges très stricte dès maintenant si la volonté des élus est de faire travailler les producteurs locaux. Il est tout à fait favorable à ce genre de projet mais il est très difficile de pérenniser dans la durée ce genre d'établissement sans dérive des gestionnaires, notamment au niveau de la mise en concurrence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'installation d'une cuisine centrale en termes de rationalisation et d'harmonisation de l'approvisionnement en repas, de qualité du service rendu aux usagers et de création d'emplois ;

APPROUVE le transfert par la commune de la compétence désignée ci-dessus à la communauté de communes des Versants d'Aime.

APPROUVE la modification, en conséquence, des statuts des Versants d'Aime, par l'adjonction dans l'article 3 consacré aux compétences, sous le volet « Autres compétences », d'un 5^o paragraphe intitulé « Cuisine centrale » rédigé comme suit :

« La Communauté de Communes est compétente pour la construction, l'entretien et la gestion – celle-ci comprenant l'exploitation de l'unité de production culinaire, la livraison des repas sur leur lieu de consommation et l'ensemble des prestations y concourant – d'une cuisine centrale d'intérêt communautaire »

❖ CHALET DU GLACIER – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Monsieur le Maire expose que, conformément à la délibération n° 2013/078 du 07 octobre 2013, une mise en concurrence avec recueil des candidatures et des offres, a été faite pour l'exploitation du Chalet du Glacier, situé sur la commune de Champagny-en-Vanoise, au lieu-dit « La Tiaupaz ».

RAPPELLE que le Conseil municipal l'a mandaté pour organiser et suivre la procédure de mise en concurrence mais ne l'a pas autorisé à signer la convention précaire pour la prochaine saison hivernale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT que la commune de Bellentre est propriétaire dudit bien depuis la cession gratuite intervenue entre la section de communes des biens du Revers, précédent propriétaire, et la commune au cours de l'année 2001 (conformément à la délibération du 18 juin 2001 de la commission syndicale des biens du Revers et à la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2001) ;

CONSIDERANT que le bail à loyer est arrivé à échéance le 30 septembre 2011 ;
CONSIDERANT que le conseil municipal, lors de sa séance du 07 octobre 2013, a décidé de conclure une convention d'occupation précaire pour l'hiver prochain, en vue de permettre l'exploitation du restaurant d'altitude connu sous le nom de « Chalet du Glacier » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant, après avoir sélectionné le candidat selon les critères définis dans le cahier des charges et tout document s'y rapportant.

FINANCES - TRAVAUX

❖ **BATIMENTS COMMUNAUX – REVISION DES LOYERS**

Monsieur le Maire expose que l'augmentation des loyers a été examinée par la commission des finances ; il présente sa proposition.

Roger POUSSIN pense que la commune ne provisionne pas assez pour l'entretien de son patrimoine. Il est favorable à une augmentation, à condition que le montant total des loyers finance l'entretien des bâtiments.

Yann ALLAIN est pour une progression annuelle modérée car les appartements sont également loués par des associations et établissements publics (office du tourisme, OGMC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT que le montant des loyers doit contribuer à l'entretien des bâtiments communaux ;

DECIDE d'augmenter tous les loyers de 1 %, sauf les parkings à la semaine, à compter du 1^{er} décembre 2013 :

Bâtiments	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
<u>Ancienne Fromagerie</u>		
Appartement non meublé	569 €	575 €
Studio 2 pièces meublé	388 €	392 €
Studio meublé	310 €	313 €
<u>Ecole chef lieu</u>		
Appartement non meublé	430 €	434 €
Studio non meublé	221 €	223 €
<u>Ecole Bonconseil</u>		
Appartement non meublé	765 €	773 €
Maison forestière non meublée	523 €	528 €
<u>Ecole Montchavin</u>		
Appartement non meublé	337 €	340 €
<u>Maison communale - Montchavin</u>		
Appartement meublé	879 €	888 €
Appartement non meublé	565 €	571 €
Studio 2 pièces meublé	590 €	596 €
Studio 2 pièces non meublé	381 €	385 €
Studio meublé	400 €	404 €
Studio non meublé	244 €	246 €
Local kiné	714 €	721 €
<u>Bâtiment des Saisonniers – Les Coches</u>		
« 2 pièces » meublé été	588 €	594 €
« 2 pièces » non meublé été	384 €	388 €
« 2 pièces » meublé hiver	652 €	659 €
« 2 pièces » non meublé hiver	443 €	447 €
Studio meublé été	306 €	309 €
Studio non meublé été	153 €	155 €
Studio meublé hiver	367 €	371 €
Studio non meublé hiver	204 €	206 €
Local Bureau des Guides	255 €	258 €
<u>Places de parking</u>		
Année	510 €	515 €
Saison d'hiver ou 4 mois	255 €	258 €
1 mois	153 €	155 €
1 semaine	50 €	50 €

DIT que le montant de la caution sera égal à un mois de loyer pour tous les locaux communaux et à 50 € pour les parkings.

PRECISE que les loyers ne seront pas indexés sur un indice INSEE mais révisés sur décision de l'assemblée délibérante.

❖ MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Sylvie PLANCHAMP rappelle que le Conseil municipal, par délibérations en date du 10 décembre 2010 et du 08 décembre 2011, a instauré le régime indemnitaire à l'ensemble du personnel communal. Ces délibérations prévoient le maintien du versement des primes et indemnités pendant une absence continue de six mois. Il s'avère que les absences génèrent d'importants problèmes d'organisation interne au sein des services. Il propose donc de revoir les conditions d'application du régime indemnitaire des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT que la proposition de modification du régime indemnitaire a été examinée lors de la réunion du 02 septembre dernier et que les membres présents ont donné leur accord de principe sur le projet ;

VU l'avis du Comité technique auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, en date du 24 octobre 2013 ;

DECIDE de conserver, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, les primes et indemnités instituées par délibérations du 10 décembre 2010 et du 08 décembre 2011.

DIT que ces primes et indemnités pourront être versées aux agents titulaires, stagiaires et non-titulaires de droit public de la collectivité. Le paiement sera effectué selon une périodicité mensuelle.

CONFIRME le système de modulation des montants au vu du temps de travail de l'agent. Dans le cas d'un travail à temps non complet ou partiel, le régime indemnitaire sera calculé au prorata de la durée effective de travail de l'agent.

INDIQUE que Monsieur le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- l'expérience professionnelle de l'agent (ancienneté, niveaux de qualification, formation)
- fonctions de l'agent (responsabilités, encadrement)
- la manière de servir (autonomie, efficacité, capacité d'initiative, comportement, motivation)
- la disponibilité de l'agent, sa ponctualité
- changement notoire de fonctions

Les primes et indemnités susvisées pourront être à tout moment révisées, voire supprimées par arrêté municipal, en cas de non respect des critères fixés.

MAINTIENT le régime indemnitaire pour tous les agents pendant les périodes de :

congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence

congés maternité et congés d'adoption

arrêts consécutifs à un accident du travail ou maladie professionnelle reconnue

SUPPRIME le régime indemnitaire dès le premier jour d'arrêt consécutif à une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied,...).

FIXE la règle suivante en cas de maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée :

Hospitalisation : maintien du régime indemnitaire pour tous les agents hospitalisés, durant toute la période d'hospitalisation. Si l'agent est placé en arrêt maladie (ordinaire, longue maladie ou longue durée) après son hospitalisation, le régime indemnitaire sera supprimé après 30 jours d'absence cumulés pendant la période de référence de douze mois précédant la date à laquelle les droits à rémunération sont appréciés.

Arrêt maladie (ordinaire, longue maladie ou longue durée) : suppression du régime indemnitaire (primes et indemnités mensuelles) en cas d'arrêt maladie après 30 jours d'absence cumulés pendant la période de référence de douze mois précédant la date à laquelle les droits à rémunération sont appréciés.

PRECISE que ces nouvelles dispositions s'appliqueront à tous les agents, quels que soient leur statut et leur temps de travail, à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, pour tous les arrêts en cours et à venir.

❖ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES PERMANENTS

1- Emploi adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (7/35^{ème})

Sylvie PLANCHAMP rappelle que le Conseil municipal, par délibération en date du 09 septembre 2010, a créé un emploi permanent d'Adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 7 heures hebdomadaires annualisées (7/35^{ème}), pour assurer l'entretien des bâtiments communaux.

EXPLIQUE que, lors de la création du poste, il était difficile d'évaluer le nombre d'heures nécessaires à cet emploi. Aujourd'hui, après trois années de fonctionnement, les heures travaillées pour la période du 1^{er} septembre au 31 août, sont estimées à 413 heures. Etant donné que le temps de travail est annualisé, 468 heures seront rémunérées pour la même période, il propose donc de passer le temps de travail de ce poste à 9 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} décembre 2013, l'emploi permanent d'Adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet, de 7 heures hebdomadaires annualisées.

DECIDE de créer, avec effet au 1^{er} décembre 2013, un poste permanent d'Adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire annualisée de 9 heures (9/35^{ème}).

INDIQUE que la personne recrutée assurera les fonctions suivantes :

ménage de l'école maternelle à Bonconseil après les cours et avant chaque rentrée scolaire

entretien de la salle des fêtes et de la bibliothèque du chef-lieu

nettoyage annuel avant mise en location des appartements communaux

2- Emploi adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (10/35^{ème})

Sylvie PLANCHAMP rappelle que le Conseil municipal, par délibération en date du 06 mai 2010, a créé un emploi permanent d'Adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires annualisées (10/35^{ème}), pour assurer l'entretien des bâtiments communaux en station.

EXPLIQUE que, lors de la création du poste, il était difficile d'évaluer le nombre d'heures nécessaires à cet emploi. Aujourd'hui, après trois années de fonctionnement, les heures travaillées pour la période du 1^{er} septembre au 31 août, sont estimées à 735 heures. Etant donné que le temps de travail est annualisé, 832 heures seront donc rémunérées pour la même période, il propose donc de passer le temps de travail de ce poste à 16 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} décembre 2013, l'emploi permanent d'Adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet, de 10 heures hebdomadaires annualisées (10/35^{ème}).

DECIDE de créer, avec effet au 1^{er} décembre 2013, un poste permanent d'Adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire annualisée de 16 heures (16/35^{ème}).

INDIQUE que la personne recrutée assurera les fonctions suivantes :

nettoyage des wc publics en station

entretien annuel des bâtiments communaux en station

❖ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION

Sylvie PLANCHAMP rappelle que le conseil municipal, par délibération n° 2013/009 du 14 janvier 2013, a décidé de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents ont souscrit de manière individuelle et facultative, dans le domaine de la prévoyance (garantie maintien de salaire) et complémentaire santé.

PRECISE que cette participation peut également être accordée au titre d'une convention de participation. Le Centre de gestion de la Savoie (CDG 73) a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « prévoyance ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT l'intérêt que peut représenter pour les employeurs et les agents une convention de participation ;

MANDATE le Centre de gestion de la Savoie afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ». A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

URBANISME FONCIER

❖ TRANSACTIONS FONCIERES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'agrandissement du cimetière communal, la commune est intéressée par deux terrains appartenant à Monsieur Guy DAVID :

- la parcelle B 610, d'une contenance de 940 m²
- la parcelle B 1530, d'une contenance de 815 m²

Ce propriétaire a été contacté pour un échange parcellaire avec des terrains situés à Montorlin, appartenant au domaine privé de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

ACCEPTE l'échange de terrains proposé sans soulte, d'une valeur vénale identique estimée à 300 euros, suivant état annexé à la présente.

DIT que les frais afférents à cette transaction (géomètre et notaire) seront à la charge de la commune ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2013.

REVUE DE PRESSE DE JEAN-LOUIS GIROD

(Sélection d'articles parus dans le Dauphiné Libéré et dans la Tarentaise Hebdo)



UN REPAS DE FÊTE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le jeudi 19 décembre, avait lieu à la cantine scolaire, un repas amélioré servi par des "Mères Noël" toutes plus souriantes les unes que les autres. Le menu alléchant avait de quoi satisfaire les vingt deux gourmands présents ce jour là : salade mêlée aux gambas et parfum de mandarine, moelleux de dinde farce mangue et figue, pommes de terre festives Tater-Babies, bonnet du Père Noël, génoise cacao mousse chocolat, et pour terminer sur une note plus légère, clémentines et papillotes. C'était Noël avant l'heure ...



54 SAPINS ONT ÉTÉ ACHETÉS PAR LES PARENTS D'ÉLÈVES

Le samedi 14 décembre, aux abords de la salle des fêtes, le Sou des écoles remettait les sapins commandés auparavant dans les classes . Plus d'une cinquantaine de résineux, de variétés Nordmanns ou épicéa, ont été distribués aux familles. Virginie Vibert, la présidente, et son bureau, se sont félicités du succès de cette opération qui a permis à l'association de dégager un bénéfice non négligeable, au profit des élèves des trois écoles de la commune.



CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Les anciens combattants, la population, les élus et les enfants des écoles se sont rassemblés au pied de l'arbre de la liberté, pour former un cortège et se rendre au monument aux morts afin de commémorer l'armistice du 11 novembre 1918.

Le premier magistrat, Anthony Favre s'est adressé à l'assistance en lisant le message du secrétaire d'état à la défense. Puis ce fut le tour de Guy Bourgeois, président de l'Arac, de rappeler le nom de tous les soldats "morts pour la France" au cours des différents conflits.

Le dépôt de gerbe et la minute de silence ont été respectés selon la tradition.



UN CONCERT ET DEUX CHORALES POUR AIDER LES RESTOS DU COEUR

Le mardi soir 17 décembre, plus d'une soixantaine de choristes ont unis leurs voix dans le chœur de l'église de Macot, lors d'un concert donné au profit des Restos du Cœur. Cette soirée musicale placée sous le double signe de la solidarité et du partage, a permis de recueillir la coquette somme de 794 euros, qui sera entièrement reversée à l'association. Durant plus d'une heure, l'assistance a pu s'enthousiasmer à l'écoute des chœurs de jeunes de l'Espace musical des Versants d'Aime et la Chorale des aînés de Bellentre, Macot et Landry, qui ont interprété des chants issus de répertoires riches, variés et entraînants.

Le public venu nombreux, a salué par une longue ovation, ponctuée de bravos, la prestation des exécutants et de leurs professeurs de musique, Viginie Martoia et Jean Claude Chautard.



TRADITIONNEL REPAS CHEZ LES AÎNÉS

Le dimanche 15 décembre, la salle polyvalente avait pris des airs de fête, avec ses tables nappées et joliment décorées, à l'occasion du traditionnel repas du Club de l'Amitié. Ajoutez près de soixante-dix personnes et un animateur plein d'entrain... Un bon cocktail pour un après-midi très convivial.

C'est toujours un grand plaisir pour les aînés de se réunir autour d'un copieux et bon repas, que tous les convives ont apprécié. Ce fut également le temps d'une pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif. La piste de danse, entre deux plats, était bien garnie par les danseurs et l'ambiance était de la partie, preuve que les aînés savent encore très bien s'amuser.



UNE NOUVELLE PROJECTIONNISTE AU CINÉMA

Suite au décès de Paul Surand, Justine Pierozynska est la nouvelle opératrice projectionniste du cinéma communal de Montchavin-Les-Coches. Originnaire du département de l'Ardèche méridionale, elle possède, à 45 ans, une expérience professionnelle et de solides compétences dans le domaine de l'audiovisuel. Il y a environ deux ans, l'ensemble de la profession a dû s'adapter aux caractéristiques techniques du numérique. Bien entendu, Justine n'a pas rechigné pour se former à ce nouveau procédé, mais elle avoue garder sa préférence pour la pellicule. Cinéphile passionnée, elle nous dévoile les réalités de son métier qui occupe une bonne partie de ses journées : "Tous les films que je reçois arrivent cryptés et les distributeurs nous envoient des "clés temporaires" pour les décoder. En règle générale, la transcription se passe bien, parfois c'est galère ! Être opérateur projectionniste, ce n'est pas seulement appuyer sur un bouton. Dans un petit cinéma comme celui-ci (200 places) j'assure également la vente des tickets, la gestion de la caisse, la propreté de la salle, l'installation des affiches sur la devanture extérieure et dans le hall. A chaque séance, je veille en permanence au bon déroulement de la projection et aux consignes de sécurité applicables aux établissements recevant du public.

Infos pratiques : Allocine.fr rubrique Montchavin-les-Coches

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi à 18 h et 21 h

Haute saison : le samedi à 18 h et 21 h

En cas de mauvais temps : séance à 14 h (se rapprocher de l'office du tourisme)

Tarifs : Normal : 8 euros

Réduit (-14 ans, étudiant, saisonnier) : 7 euros

Famille Plus (2 adultes + 1 enfant) : 19 euros

(2 adultes + 2 enfants) : 24 euros

Résident : 5 euros

Carte fidélité (8 places achetées au tarif normal = 2 places offertes - Validité 1 an)



LA MUNICIPALITÉ A PRÉSENTÉ SES VOEUX À LA POPULATION

Le jeudi 9 janvier, à la salle des fêtes du chef-lieu, les élus du Conseil municipal ont convié leurs administrés, afin de leur adresser leurs vœux pour l'année 2014.

Après les habituels remerciements à l'ensemble des services techniques et notamment au service administratif qui assume des tâches de plus en plus complexe, le maire, Anthony Favre a eu aussi une pensée pour les malades, les personnes seules et les familles endeuillées.

Puis il a rendu un hommage appuyé à Paul Surand, projectionniste au cinéma communal de Montchavin-Les-Coches et Robert Deléage, conseiller municipal en exercice, tous deux décédés au cours de l'année 2013.

Cette cérémonie traditionnelle est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée. Deux dossiers mobilisent toute l'énergie des élus : la finalisation du Plan Local d'Urbanisation (PLU) et la réforme des rythmes scolaires. Un diaporama, commenté par Bernard Villien et Francis Dancre, a présenté l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année écoulée ainsi que la réfection et le balisage des chemins communaux.

En qualité de vice-président de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, Roger Poussin a rendu compte des deux projets qui sont en passe de se concrétiser : le permis de construire de la maison de santé et l'ouverture prochaine d'un espace dédié à la musique, la danse, le théâtre et les loisirs.

La parole a été ensuite donnée à Auguste Picollet, conseiller général du canton, qui a adressé à son tour ses vœux et assuré la collectivité de son soutien, malgré le contexte économique difficile.

En marge de cette cérémonie, **le palmarès du concours des maisons fleuries** a été dévoilé, suivi de la remise de bons d'achats. Après avoir félicité chaque récipiendaire, le premier magistrat a tenu également à saluer l'excellent travail de Christophe David, employé communal, chargé des espaces verts.

Classement par catégories :

Prix habitat traditionnel : Lydia Buthod

Villas : Christiane Chavoutier

Maisons avec aménagement paysagé : Marie-Anne La Cognatta

Habitations avec décor floral : Eliane Favre

Habitations traditionnelles : Solange Marchand - Maillet

Des encouragements ont par ailleurs été adressés à Gisèle Lambert, Michelle Favre, Micheline Cléaz-Savoyen, Julie Giono, Ginette Blanchet, Simone Richermoz et Bernard Richermoz.

Un apéritif dînatoire a ponctué cette cérémonie de vœux, suivie par une population venue nombreuse.



LE "VARROA" INQUIÈTE LES APICULTEURS

Le rucher des allobroges, section de haute tarentaise, a tenu son assemblée générale le dimanche 8 décembre à la mairie de Valezan, en présence d'une soixantaine d'adhérents, venus des cantons d'Aime et de Bourg st Maurice. La séance a été ouverte par le mot de bienvenue, prononcé par Véronique Gensac, maire, elle-même apicultrice. Le président, Yves Grether, a ensuite présenté le rapport moral de l'année écoulée. Une minute de silence a été tout d'abord observée en hommage à Serge Possoz, apiculteur émérite et dévoué qui est décédé dernièrement. La même passion des abeilles anime sa fille Julie, qui reprend le flambeau.

Lors de son propos, le président a rappelé, que la santé des abeilles est toujours un sujet préoccupant et que souvent des mortalités sont inexplicables. D'où la nécessité de surveiller l'état sanitaire des ruches et traiter contre le "varroa", un acarien d'origine asiatique d'une taille de quelques dixièmes de millimètre. Celui-ci s'attaque aux abeilles adultes, mais également aux larves et aux nymphes, autrement dit au couvain. La petitesse du parasite s'ajoute évidemment au caractère insidieux de son attaque.

La présentation du rapport financier par Christiane Charrière, trésorière, a été approuvée par l'unanimité des participants. Pas de changement dans la composition du bureau qui a été reconduit.

Montchavin-Les Coches



une station la Plagne/Paradiski



Du nouveau à l'Office du tourisme

Jennifer Marin n'ayant pas souhaité renouveler son contrat au terme de la saison estivale, Jean-Noël ODIN reprend le poste de Responsable animation pour cet hiver.

Il se présente en quelques mots : Originaire de Marseille et âgé de 37 ans, j'ai posé mes valises en Savoie après avoir vécu et travaillé quelques années dans les Hautes-Alpes (Montgenèvre) puis en Isère (Oz en Oisans), où j'ai rencontré ma femme. Père d'une petite fille de 3 ans, je viens de quitter le poste de Responsable des animations et des événements au sein de l'Office de Tourisme de Brides-les-Bains.

Après avoir côtoyé les centres de loisirs et les villages clubs, je me suis dirigé vers le monde des Offices de Tourisme afin d'y trouver une certaine stabilité et surtout de pouvoir travailler sur des projets plus importants (création d'événements, programmation artistique...).

Aimant la montagne et tous les sports qui s'y rattachent, je m'efforce toujours de travailler dans ce milieu. Souhaitant depuis quelques années retrouver un site en montagne (et non plus en vallée), mais aussi un public familial, c'est tout naturellement que je me suis positionné sur ce poste de Responsable du service animation à Montchavin-Les Coches.

La commune a su garder son âme de village tout en se situant sur un domaine skiable renommé. Aidé de mon équipe, je m'efforcerai d'animer notre station et ses 2 principaux sites en étant à l'écoute de nos vacanciers et de nos socio-professionnels, afin d'obtenir l'adhésion et la satisfaction de tous.

Jean-Noël sera épaulé cet hiver par Mathieu Tatout, qui arrive de Méribel, de David Levreault, sympathique et dynamique québécois récemment débarqué dans la station, et de Nicolas Perard, stagiaire originaire des Marches.



La rénovation de l'Office de Tourisme de Montchavin

Des travaux de rénovation de l'Office de Tourisme ont été décidés par le conseil municipal il y a quelques mois.

Le bâtiment actuel, construit dans les années 70, ne répondait plus aux normes demandées, qu'il s'agisse de l'accueil de personnes à mobilité réduite ou des normes d'hygiène pour le personnel.

Les travaux ont donc débuté en Avril par la transformation de l'appartement au sommet de l'édifice, en bureaux pour le personnel administratif. Le pôle direction, comptabilité et communication a intégré ses nouveaux locaux à la fin de l'été.

La seconde tranche des travaux a commencé en septembre et la nouvelle réception de l'Office de Tourisme a ouvert ses portes pour la saison d'hiver 2013/2014.

Ces rénovations permettent un meilleur accueil de nos vacanciers et des conditions de travail améliorées pour le personnel.

A noter également que l'Office du tourisme a acheté deux véhicules utilitaires d'occasion (un Renault Kangoo rallongé et un Citroën Jumpy), financés grâce aux économies réalisées durant l'année 2013 et celles à venir. L'ancien Kangoo n'était plus opérationnel, tant du point de vue de la sécurité que de l'image donnée de notre station. De même, un certain nombre d'achats ont été réalisés pour optimiser l'animation, avec pour principal objectif la satisfaction de notre clientèle : sono, barnums, oriflammes, lumière. Les jeux en bois ont été remis en état par les services techniques de la commune, et des prises électriques ont été installées sur la plupart des axes stratégiques pour l'animation (place des Commerces et place du Carreau aux Coches, rue principale/OT et front de neige à Montchavin), qui utilisera désormais des coffrets, et n'aura par conséquent plus besoin de solliciter les commerçants de la station, sauf cas ponctuels. La pose d'une prise sur la place du bassin était néanmoins trop compliquée techniquement pour être réalisée. L'Office du tourisme tient ici à remercier chaleureusement toute l'équipe des services techniques de la Mairie de Bellentre pour son efficacité et pour son précieux soutien.



❖ PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

Pétitionnaire	Lieu	Objet
Permis de construire		
MAHANANA BUISSON	Le Gothard	Construction maison d'habitation
Déclarations préalables		
MARCHAND MAILLET Béatrice	Chef Lieu	Remplacement d'une porte existante
HARDING Kevin	Le Replat	Modification de façade
Sarl QUETEL PILATI	Les Coches	Création rampe d'accessibilité
BOULAIS Thomas	Le Bochet d'Arbet	Remplacement fenêtres existantes
MARSHMAN Nadine	Montorlin	Modification de la façade

Ces dossiers présentés par Monsieur Roger POUSSIN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1 - Plaques de rue – Francis DANCRE fait part d'une demande d'un administré qui souhaite connaître la date à laquelle seront installés les plaques de rue et numéros d'habitation dans les autres hameaux de la commune. Anthony FAVRE précise que cette mise en place se fait hameau par hameau, après proposition des noms de rue par les habitants et validation par le conseil municipal. A ce jour, le chef-lieu est terminé, le village de Montchavin est en cours de réalisation et le « Plan des Forches » devrait être le prochain hameau sur la liste.



HORAIRES DECHETTERIE

>>>MONTORLIN

Du 24 décembre 2013 au 30 avril 2014 :

Mardi de 8h à 12h

>>>VALEZAN

Du 24 décembre 2013 au 17 mars 2014 :

Lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

AVIS AU PUBLIC DEPARTEMENT DE SAVOIE COMMUNE DE BELLENTRE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le public est informé que, par délibération du 02 décembre 2013, le conseil municipal de la commune de Belleentre a approuvé la révision du PLU.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de Savoie.

Vous pouvez également la consulter sur le site internet :

www.belleentre.fr, rubrique "Révision du PLU"



Dates des Prochains Conseils Municipaux

FEVRIER

MARS

LUNDI 10	LUNDI 17 (en prévision si besoin)
----------	--------------------------------------

Ces dates peuvent être modifiées

Réunion du Conseil Municipal du 02 décembre 2013

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2^{ème} adjoint, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint, Yann ALLAIN, 4^{ème} adjoint.

MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Jérôme CLEAZ, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Jean-Paul DAVID, Robert DELEAGE, Marie-Suzanne GROETZINGER (pouvoir donné à Patricia MARCHAND MAILLET), Michel SICARDI

Absent – M. Michel GIROD

FINANCES - TRAVAUX

❖ SECOURS HELIPORTES – AVENANT AU MARCHE

Monsieur le Maire expose qu'une réflexion a été menée au sein du SIGP afin de rechercher une harmonisation des tarifs des secours hélicoptérés sur le territoire des cinq communes concernées par le domaine skiable de La Plagne, exploité par la SAP.

RAPPELLE que la commune a signé le 13 décembre 2012 un marché avec la Société SAF Hélicoptères pour une durée de quatre années (saisons 2012/2013 à 2015/2016). Le SIGP propose aux communes ayant conclu un marché de prendre un avenant afin d'adopter une modalité de variation des prix identique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 9 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT qu'il est cohérent que les tarifs des secours hélicoptérés soient identiques sur l'ensemble du territoire des cinq communes concernées par le domaine skiable de La Plagne, exploité par la SAP ;

APPROUVE l'avenant proposé et décide de retenir la formule de variation des prix suivante :

« Les prix sont ajustables par référence au(x) tarif(s) ou barème(s) propre(s) au titulaire. Ce dernier s'engage à faire parvenir à l'administration contractante son nouveau tarif (ou barème) avec un préavis de deux mois avant la date anniversaire du marché.

La clause limitative dite de « sauvegarde » s'applique : l'administration contractante se réserve le droit de résilier, sans indemnité, la partie non exécutée du marché, à la date d'application du nouveau tarif ou barème, lorsque l'augmentation des prix est supérieure à 2.5 % l'an».

❖ OGMC – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Audrey MARCHAND MAILLET, Présidente de l'Office de Gestion de Montchavin/Les Coches (OGMC) présente le bilan financier 2013. Il s'avère que la saison estivale n'a pas été très lucrative, notamment avec la fermeture de la totalité d'un bâtiment qui était proposé à la location. S'ajoutent au budget initial des dépenses supplémentaires : impôt sur les sociétés, loyer de l'appartement du directeur, achat de logiciels pour les régies de recettes demandés par la trésorerie principale d'Aime, etc... ainsi que le déficit reporté des années antérieures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 8 – Pour : 8

MM. Yann ALLAIN, Audrey MARCHAND MAILLET et Francis DANCRE quittent la séance en raison de leurs fonctions au sein de l'établissement public.

CONSIDERANT le besoin de financement de l'Office de Gestion de Montchavin/Les Coches ;

CONSIDERANT que l'OGMC gère des activités de service public de la station, déléguées par la commune ;

DECIDE d'attribuer à l'OGMC une subvention d'équilibre supplémentaire de 25 000 euros et dit que les crédits sont inscrits au compte 65737 du budget principal 2013.

Yann ALLAIN tient à préciser que cet établissement public local a été créé en 2008, personne n'avait de recul sur sa gestion et il est normal que des ajustements se fassent chaque année.

❖ COMPTABILITE - DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 9 – Votants : 11 – Pour : 11

APPROUVE les virements de crédits nécessaires aux régularisations de fin d'année et les états de restes à réaliser pour le budget principal et les budgets annexes, tels qu'ils lui ont été présentés.

❖ **VVF VILLAGE – EXTENSION PAVILLON CENTRAL – AVENANT AU MARCHÉ**

Monsieur le Maire explique que des modifications mineures ont été apportées au marché initial signé le 08 avril 2013, concernant la rénovation du village vacances « l'Eterlou » à Montchavin et notamment la tranche « pavillon central ». Il convient donc d'approuver l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 9 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT que ces modifications ne bouleversent pas l'économie du contrat ;

APPROUVE l'avenant suivant, concernant la tranche « pavillon central » de cette opération :

Lot n° 6 « Cloisons-Doublages-Plafonds » - Entreprise Bonnevie Victor à Salins les Thermes,

Marché initial signé le 08/04/2013 : 32 500 €HT – **Avenant n° 1 : + 860 €HT**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL

❖ **LOGEMENTS DE FONCTION – LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION**

Monsieur le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par la collectivité, gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. Par délibération du 08 décembre 2011, il avait été décidé d'attribuer un logement de fonction à titre gratuit aux ASVP, durant les périodes saisonnières. Il propose aujourd'hui d'élargir la liste à l'emploi saisonnier de projectionniste du cinéma de Montchavin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 9 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT que les missions afférentes aux postes d'ASVP et de projectionniste nécessitent une présence en station, pouvant être regardée comme constante, pendant la saison hivernale et estivale ;

DECIDE d'attribuer un logement de fonction à titre gratuit, dans le cadre d'une concession de logement pour nécessité absolue de service, aux emplois saisonniers d'ASVP et de projectionniste auprès du cinéma de Montchavin.

PRECISE que l'appartement sera de type studio, situé dans le bâtiment des saisonniers aux Coches.

Les charges locatives (chauffage, électricité, eau, ...) attachées aux logements de fonction, conformément à l'article R 2124-71 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), seront entièrement supportées par l'agent bénéficiaire de la concession de logement. Il devra également souscrire une assurance contre les risques dont il doit répondre en qualité d'occupant.

URBANISME / FONCIER

❖ **PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DU PROJET DE REVISION**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bellentre a eu lieu du 26 août au 30 septembre 2013 ; elle s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec une excellente collaboration entre les services de la mairie et Madame la commissaire enquêteur.

Durant l'enquête, les particuliers et les personnes publiques associées ont pu émettre leurs remarques et observations auprès du commissaire enquêteur, Madame Martine MOLLARD. Cette dernière a produit son rapport et formulé ses conclusions en date du 25 octobre 2013.

EXPLIQUE que la commission communale chargée de la révision du PLU a étudié les différentes réserves et recommandations des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur. Elle propose donc quelques modifications mineures, qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet, arrêté le 06 mai 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 9 – Votants : 11 – Pour : 11

CONSIDERANT que les résultats de l'enquête publique justifient quelques modifications mineures du projet de révision du PLU ;

VU le document modifié ;

DECIDE d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme, conformément au dossier présenté.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans la Tarentaise Hebdo à la rubrique « Annonces légales » et d'une insertion sur le site internet de la commune. Le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public auprès du secrétariat de mairie.

Pétitionnaire	Lieu	Objet
Déclaration préalable		
TRESALLET Jean-Luc	Bonconseil	Pose de panneaux photovoltaïques

Ce dossier présenté par Monsieur Bernard VILLIEN est consultable en mairie par les membres du Conseil municipal.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des vacances scolaires

Monsieur le Maire présente les projets du Ministère de l'Education nationale, concernant le calendrier scolaire pour les années 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017 :

Année 2014/2015

vacances de février : entre le 07 février et le 08 mars 2015

vacances de printemps : entre le 11 avril et le 10 mai 2015

Année 2015/2016

vacances de février : entre le 06 février et le 06 mars 2016

vacances de printemps : entre le 09 avril et le 08 mai 2016

Année 2016/2017

vacances de fin d'année : entre le jeudi 22 décembre 2016 et le mercredi 04 janvier 2017

vacances de février : entre le 11 février et le 12 mars 2017

vacances de printemps : entre le 15 avril et le 14 mai 2017

L'Association nationale des maires des stations de montagne s'insurge au vu de ces dates. En effet, les vacances de printemps sont programmées à une date beaucoup trop tardive pour permettre une fréquentation optimale des stations à cette période. Par ailleurs, pour l'année 2016/2017, les vacances de fin d'année commenceraient en milieu de semaine, ce qui déroge au principe d'organiser les vacances en semaine pleine.

Remplissage hiver 2013/2014

Les prévisions pour cet hiver ne sont pas réjouissantes, malgré le bon taux de remplissage pendant les vacances de fin d'année. Le comparatif avec les autres années est délicate car la société Comète, chargée des statistiques touristiques, a été remplacée par la société G2A, qui n'a pas la même méthode de calcul.

Yann ALLAIN est convaincu que la perte d'un nombre conséquent de lits aux Coches a une incidence directe sur la baisse de fréquentation de la station.

Bernard VILLIEN confirme ce constat et notamment par rapport à la gestion des Chalets Wenghen.

Anthony FAVRE ne peut que constater que le remplissage des Coches devient compliqué avec une perte de lits professionnels et le départ du principal hébergeur. En revanche, les réservations à Montchavin se maintiennent.

Aménagement de la RN 90

Suite aux informations communiquées par la DIR, les aménagements de la route nationale 90 ne sont pas entièrement terminés, certains risquent d'être reportés au printemps, notamment la mise en place des feux tricolores, les passages piétons,...

Traversée du Chef-Lieu

Des feux tricolores ont été installés par les services municipaux dans la Grande Rue de Bellentre, afin de remédier aux excès de vitesse et de sécuriser le secteur et plus particulièrement les sorties des habitations et des ruelles.

KÉSAKO ?

ETAGE SUBALPIN

Dans les massifs montagneux des régions tempérées, l'étage subalpin est compris entre 1 700-1 900 m et 2 300-2 500 m d'altitude. Lors de l'ascension, il suit l'étage montagnard et précède l'étage alpin.

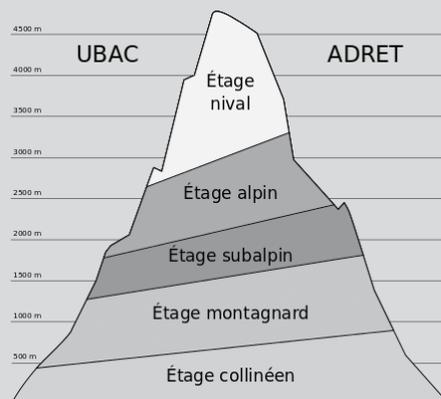
FLORE

Du fait du froid qui raccourcit la saison de végétation les feuillus ou arbres à feuilles caduques se retrouvent moins à cette altitude.

On trouve majoritairement des conifères. Le sapin et le hêtre de l'étage montagnard disparaissent et laissent place à des essences telles que l'épicéa, le pin à crochets, le pin sylvestre et le pin cembro en forêts. Au-delà de la forêt, on trouve une strate arbustive comprenant notamment des rhododendrons et des genévriers.

FAUNE

Mouflon, loup, hermine



Informations



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VERSANTS D'AIME**
AIME 1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 73212 AIME CEDEX
Tél.: 04 79 55 40 27
Fax : 04 79 55 46 88

Un évènement plébiscité par les 0-6 ans et leurs parents

■ Pour sa première édition qui s'est tenue du 21 au 23 novembre derniers, la fête de la petite enfance a rencontré un franc succès avec 245 personnes présentes aux ateliers et jeux proposés à la salle du Perrey de Landry par les professionnels de la petite enfance du canton d'Aime (Relais Parents Assistantes Maternelles, SASEP Totem, Protection Maternelle et Infantile, assistantes maternelles, P'tite Bulle, Bibliothèque de Macot, Multi-accueils les P'tits Bonnets, le Chat Botté et Amstramgram). Les soirées-pyjamas organisées par les bibliothèques de Peisey, Macot, Aime et la Côte d'Aime ont également attiré les familles venues en nombre pour écouter des comptines et histoires en tenue de nuit. Face à cet accueil enthousiaste des parents, les Versants d'Aime vous donnent déjà rendez-vous pour l'édition 2014... Cette dynamique de coopération entre les structures aboutira, l'an prochain, à la création d'une plaquette de la petite enfance sur le canton d'Aime, véritable guide pratique pour les parents.

Gestion commune de l'eau potable et de l'assainissement

■ Les résultats de l'étude sur l'opportunité d'un transfert de la compétence « eau potable et assainissement » à l'intercommunalité ont été présentés au conseil du 30 octobre dernier. Ils soulignent la grande disparité entre communes sur les modes de gestion de l'eau (DSP ou régie), les tarifs appliqués aux usagers

(abonnement et part variable), l'état des installations (investissements à prévoir), les assiettes de facturation (nombre de compteurs)... Malgré la complexité de la réflexion à mener dans le cadre d'un projet de mutualisation, deux enjeux doivent conduire les élus à prendre une décision à court terme : les Délégations de Service Public d'Aime et du SIGP qui arrivent à leur terme en 2015 et 2016 d'une part, et le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique qui prévoit d'intégrer l'assainissement comme compétence obligatoire des communautés de communes d'autre part. Suite à cette présentation, les élus et Maires présents se sont accordés sur les points suivants :

- il est économiquement plus intéressant de transférer les compétences « eau potable » et « assainissement » ensembles que séparément
 - ce transfert ne vise pas forcément à baisser le prix de l'eau mais à offrir un service type de meilleure qualité qu'aujourd'hui sur l'ensemble du territoire
 - selon les communes, les conséquences financières de ce transfert ne seront pas les mêmes et il sera nécessaire de réfléchir à la mise en place de tarifs différenciés par secteurs (mais pas par commune)
 - le transfert de compétence à l'intercommunalité est une condition obligatoire fixée par le Conseil Général pour obtenir des subventions « eau potable »
- La réflexion sur ce transfert de compétence devra donc être poursuivie et tranchée en 2014.

En bref...

- Corine Maironi Gonthier, Présidente des Versants d'Aime, tiendra ses prochaines permanences publiques les 14 janvier, 11 février et 11 mars de 10h30 à 12h (dans les locaux de l'intercommunalité, 1002 avenue de Tarentaise à Aime). Elle répondra sans rendez-vous aux questions de la population relatives aux services et équipements gérés par la communauté de communes.
- Avec 31 669 baigneurs recensés par les maîtres nageurs sur la plage de la base de loisirs des Versants d'Aime, l'été 2013 est entré dans les annales. Depuis l'existence de ces statistiques (1999), on n'avait jamais compté autant de monde autour du plan d'eau de Macot...
- La Maison des Arts des Versants d'Aime vend un tour à bois Fox avec variateur (état neuf, cédé à 950€) et trois tours à bois Fox classiques (état neuf, cédés à 160€ chacun). Ces prix correspondent à 60% du prix neuf. Contacter Laetitia Casses : 04 79 55 21 57.

Promenade culinaire en Tarentaise... et ailleurs !

Véritable invitation à un voyage des papilles, le livre « Promenade culinaire » est le résultat d'une mobilisation collective des anciens du canton d'Aime qui ont accepté de transmettre leurs recettes et leurs savoirs. Cet ouvrage réalisé par les Versants d'Aime dans le cadre de la Semaine Bleue compile des recettes traditionnelles qui sont chères à leurs auteurs. La cuisine n'est pas seulement faite pour être mangée, comme en témoignent les anecdotes et traditions culinaires que ces générations ont souhaité nous rapporter au fil du livre. L'histoire de notre territoire passe aussi par nos assiettes : du farçon à la pissaladière, la variété des mets proposés nous rappelle que la Tarentaise accueille également des retraités qui ont fait le choix de venir s'installer dans la vallée pour profiter de la qualité de vie qui y règne. Petit bonus : des créations de chefs cuisiniers français et italiens se sont glissées parmi les recettes de nos anciens, ce livre étant issu d'un projet de coopération avec la Communauté de Montagne du Grand Paradis, cofinancé par l'Union européenne, l'Etat et le Conseil général de la Savoie. Livre en vente au tarif de 8€ à la Maison du Tourisme d'Aime, au Syndicat d'Initiative de Granier et dans les restaurants le Monde de Sophie à Aime et le Col du Palet à Landry. Les recettes seront reversées au Lions Club pour son projet « même pas mal » au profit des enfants hospitalisés en Tarentaise.



Bénéfices reversés au profit des enfants hospitalisés en Tarentaise

La CAF souligne la bonne gestion de la crèche

Le multi-accueil Amstramgram vient d'être contrôlé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette formalité réglementaire permet de vérifier la conformité des déclarations émises par l'établissement (nombre d'enfants accueillis, coût horaire, taux de remplissage etc...). En effet, les subventions versées par la CAF (environ 215 000€/an) sont calculées sur la base de ces données. La personne en charge du contrôle a souligné l'excellent travail de la directrice, Brigitte David, et n'a relevé que des erreurs mineures dues à un problème de paramétrage du logiciel. Une journée aura donc suffi à vérifier l'intégralité des pièces, contre deux jours initialement prévus. Avec le même objectif de rationaliser le fonctionnement de la crèche, le logiciel d'inscription et de facturation devrait être changé l'an prochain afin de permettre le paiement des factures par Internet et la réservation en ligne des places d'accueil temporaire (aujourd'hui, les parents sont obligés de téléphoner à heures précises pour inscrire leur enfant sans perturber la vie de l'établissement).

Collecte des encombrants : attention aux abus

En 2013, les Versants d'Aime n'ont réalisé qu'une collecte d'encombrants en porte à porte contre deux les années précédentes. Cette diminution a été compensée par l'augmentation des horaires d'ouverture de la déchèterie de Valezan. Cette collecte ayant vocation à desservir les personnes ne pouvant pas se déplacer en déchèterie, elle se limite aux objets du quotidien (meubles, électroménager...). Malgré ces consignes strictes, les équipes de collecte ont récupéré des déchets qui n'ont pas vocation à se retrouver dans ce ramassage. Afin de ne pas créer de désordre dans les communes, les Versants d'Aime ont pris en charge l'ensemble des déchets (autorisés ou non). Cela a néanmoins créé une surcharge de travail importante pour le prestataire, en particulier à Granier où un second déplacement a été réalisé. De même, un point de collecte à Peisey-Nancroix a nécessité l'intervention de quatre personnes et deux véhicules pour évacuer des objets non-ménagers : pièces de remorques agricoles, barre de coupe de faucheuse, cuvettes de sanitaires... Devant ce constat, les Versants d'Aime s'interrogent sur l'avenir de ce type de collecte, tout du moins sous cette forme, de manière à mobiliser les moyens de la collectivité vers les personnes qui en ont vraiment besoin.

A noter...

- L'enquête publique sur la ZAC de Plan Cruet s'est achevée le 5 décembre dernier et le commissaire-enquêteur devrait rendre son avis sur la Déclaration d'Utilité Publique d'ici la fin de l'année. Une fois ces formalités accomplies, le bureau d'étude FCA se chargera de l'acquisition du foncier pour le compte des Versants d'Aime, au prix de 5€/m² + indemnité de réemploi en zone AU (à urbaniser) et de 2€/m² en zone N (naturelle).
- Le Cali'Son (Centre des Arts vivants et des Loisirs Intercommunal) devrait ouvrir ses portes courant mars afin que l'accueil de loisirs et l'école de musique s'installent progressivement dans ces nouveaux locaux. Quelques mois supplémentaires seront nécessaires pour que le Cali'Son soit pleinement opérationnel, certains aménagements comme le jardin ne pouvant être réalisés qu'aux beaux jours.
- Les Versants d'Aime ont sollicité l'avis des communes sur une éventuelle prise de compétence de l'intercommunalité pour mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Face aux divergences de positions des neuf communes membres et à l'éventualité de la modification de la réforme, il a été décidé que les rythmes scolaires restent pour le moment dans le giron des communes.

Objectif du projet

Créer sur le territoire un **outil de production culinaire mutualisé et structurant**, capable de répondre aux besoins en restauration collective des collectivités locales et établissements publics de Tarentaise-Vanoise : écoles, crèches / haltes garderies, EHPAD, établissements hospitaliers...

Enjeux du projet

Faire de la restauration scolaire et sociale un **projet territorial à part entière**.

Etapas du projet



Rôle des Versants d'Aime

« Rampe de lancement » pour un projet dont l'intérêt et les retombées peuvent être partagés dans toute la Tarentaise.

Etat d'avancement du projet

Phase d'ingénierie en cours d'achèvement :

- **Etat des lieux en cours de finalisation.** 3 scénarii investigués : bas (900 repas/jour) / intermédiaire (1200 à 1500 repas / jour) / haut (2 000 repas/jour).

51 % des repas scolaires (hors collèges et lycées) consommés en Tarentaise sont fabriqués par des **prestataires extérieurs ou les parents**. C'est le gisement de prédilection du projet, au côté des **besoins hospitaliers** (gros volumes) et du **portage de repas à domicile** (en croissance).

- **Structure de coopération** : identifiée (cabinet d'avocat Philippe PETIT & Associés).

La forme du **syndicat mixte ouvert** est préconisée : elle permet d'associer des communes, des EPCI mais aussi des établissements médico-sociaux et hospitaliers, ainsi que des organismes consulaires. Elle permet des rapports directs et faciles avec ses membres : fourniture des repas par convention directe, sans recours à des marchés publics.

- **Chiffrage de l'investissement** : deux options investiguées pour chaque scénario de production journalière : **création ou requalification**, sauf pour le scénario haut (pas de possibilité de requalifier un site existant).

Exemple du scénario haut à 2000 repas/jour : **4 138 K€ pour l'opération**, travaux et maîtrise d'œuvre comprise, hors foncier (3 000m² nécessaires), avec un **reste à charge prévisionnel hors subvention de 3 158 K€**.

- **Business plan et budgets prévisionnels** : en cours de finalisation (cabinet COMETE). **Plusieurs déclinaisons investiguées** pour chaque scénario de production journalière **en jouant sur les leviers d'action** (masse salariale / matières premières) : ajustement du curseur entre les deux extrémités de la règle représentant les objectifs de référence :

100% qualité : produits bruts / « fait maison » ↔ 100% prix : produits finis / assemblage

- **Effectifs** : pour le scénario haut à 2 000 repas/jour avec dominante « qualité », **45 emplois** (entre les transferts et les créations)

Etapes suivantes :

- Confirmation du **périmètre** du partenariat : liste définitive des collectivités et établissements intéressés : **fin 2013- début 2014**.
- Proposition d'une **gouvernance** : représentation de chaque membre dans les instances décisionnelles du syndicat mixte, modalités de fonctionnement : **1^{er} trimestre 2014**.
- **Création** de la structure : lancement dès que la liste est arrêtée, avec adaptation si nécessaire des statuts des futurs membres et après avis de la CDCI : **1^{er} semestre 2014**.

Points spécifiques

- Projet **éligible aux subventions du Contrat de Redynamisation du Site de Défense** du 7^o BCA (CRSD), le canton d'Aime étant intégré au périmètre et signataire du contrat.
- Projet bénéficiant d'une **appréciation favorable du Préfet et du soutien du Président de l'APTV et du Conseil Général**.
- Accueil favorable de la **Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**.

Avantages du projet

RAPPORT QUALITE / PRIX

- Une **production locale** par et pour le territoire : **participation directe de chaque membre à la gouvernance** de la structure
- Une **massification des volumes** permettant de travailler la **qualité** des menus en **maîtrisant les coûts**.
- Un **interlocuteur fiable, de confiance et de proximité**, au service de l'intérêt général.

IMPACT SUR L'ECONOMIE LOCALE

- Le travail en **circuits courts** : coopératives, producteurs locaux, abattoirs de Bourg-Saint-Maurice...
- La **création d'emplois** notamment féminins.

IMPACT SUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

- Une **sécurisation et une pérennisation** des conditions de fourniture des repas aux établissements et collectivités partenaires (partenariat solide juridiquement et pérenne dans son fonctionnement) : **plus de marchés publics à passer, plus de problèmes avec les prestataires**

SYNERGIES VERTUEUSES

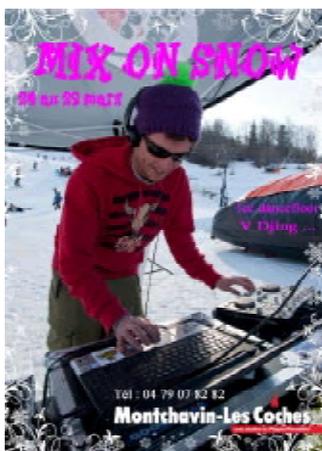
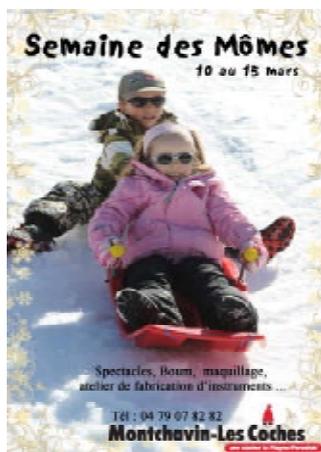
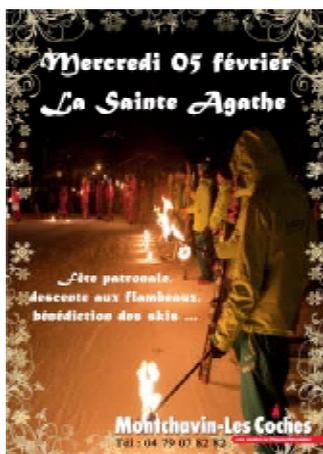
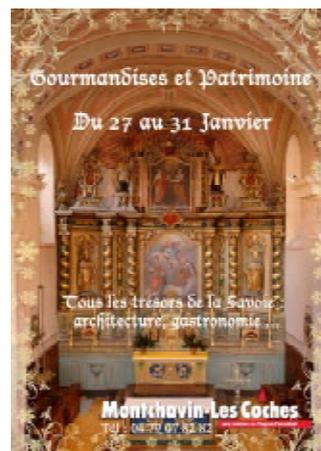
- Centralisation des **formations HACCP** pour les personnels des services publics, voire les saisonniers.
- Partenariat avec les **organismes de formation** pour l'accueil de jeunes apprentis (métiers de bouche, métiers de l'hôtellerie restauration, filière nutrition...).
- Partenariat avec le **milieu associatif et éducatif** pour **l'éducation alimentaire** (enfants/familles/assistantes maternelles...).

En 4 points :



Qualité dans l'assiette
Synergie avec le territoire
Facilité de fonctionnement
Contrôle politique

QUELQUES ANIMATIONS DE L'HIVER 2013/2014 A MONTCHAVIN-LES COCHES



Le Telemark est la première vraie technique de descente à ski basée sur un mouvement appelé « genuflexion », inventé en 1868. Ce qui fait le charme tout particulier du Telemark, c'est la liberté supplémentaire représentée par le talon libre. Alliant force et élégance aux mouvements harmonieux, le Telemark se compose aussi de l'excitation provoquée par le risque de déséquilibre revenant sans cesse et faisant ressentir au skieur ses propres limites. L'histoire qui lie Montchavin-Les Coches et le Telemark remonte à 1995, date de la première coupe du Monde qui s'y est déroulée. Grâce à ses habitants passionnés, la discipline s'est épanouie. Montchavin-Les Coches et la Plagne ont depuis accueilli bon nombre de compétitions de Telemark internationales. Et cela n'est pas prêt de s'arrêter avec un programme à venir alléchant :

- **Janvier 2015** : Organisation d'une Coupe du Monde FIS
- **Janvier 2016** : Organisation d'une Coupe du Monde FIS
- **Mars 2017** : Organisation des Championnats du Monde

Chronique du temps passé ...

Le Diable de Bellentre (fin)



Après ses exploits accomplis dans la maison où il est apparu, le diable toujours invisible, mais exigeant nourriture et boisson de ses hôtes involontaires qu'il remerciait à sa façon en jouant mille tours pleins de méchanceté à une vieille fille, sœur d'Agathe qui vivait dans la maison, il ne tarde pas à prendre du champ et porter son action à presque tous les villages de la commune, en commençant par le chef-lieu, où au café il refait devant témoins le coup du verre qui se vide tout seul.

A l'épicerie, un jour prenant l'apparence d'un habitant de Montchavin, il achète du sucre (dè roucou), et cet habitant, le vrai, vient le lendemain acheter justement du sucre et quelle n'est pas sa surprise d'apprendre qu'on l'a déjà vu le faire la veille.

Au Villard, il provoque une chute de neige (nèye) à gros flocons dans une écurie (« lo beuil », nos ancêtres appelaient ainsi l'étable des vaches), pourtant dehors il ne neige pas.

Au Rocheray, un habitant qui rentre de boire quelques verres au café voit soudain dans la mi-obscurité une panse de vache rouler sur lui, il se défend avec son couteau (koutel), la panse s'ouvre et il en sort un homme balaféré au visage...

Ses exploits se multiplient dans des lieux qui varient parfois selon les versions : à Montchavin, Montorlin, au Chanton etc.

Dans une autre écurie un paysan retrouve ses deux vaches attachées avec le même lien (« lyèn »=chaîne en fer). Il fait rougir un autre lien dans le feu et le pose sur le cou des vaches qui se séparent. Le lendemain un habitant de la commune avait un cache-nez pour cacher les brûlures de son cou !!!

Un autre habitant va à la cave (lo sèto) tirer du cidre au tonneau, il ne trouve plus la porte (pourta) pour sortir, elle a disparu remplacée par du mur.

Un soir un mur s'écroule sur des jeunes (dè dzouéoun) qui manquent d'être écrasés. Le lendemain le mur est de nouveau debout.

Et bien sûr à partir de là on ne manque pas de lui attribuer tous les petits malheurs de la vie domestique, les accidents, les maladies...

Les gendarmes montent plusieurs fois dans les villages, mais faute d'indices matériels suffisamment probants, ils ne trouvent rien. Plusieurs curés (éincoual) de la région échouent à leur tour dans leurs tentatives pour chasser ce diable.

C'est un abbé venu de plus loin qui réussit à le faire disparaître définitivement en le faisant passer par le trou (la bourna) de la serrure (la sarraye) de la maison où il était apparu. On imagine facilement la scène : le prêtre en surplis, avec tout l'appareil religieux, récitant des paroles d'exorcisme et aspergeant d'eau bénite. Tout à coup une lueur rouge de forme démoniaque, comme aspirée par un fort courant d'air, s'engouffrant « pffuitt » dans le passage de la clé (la cla) pour disparaître à tout jamais.

Quelles conclusions tirer de tous ces faits basés pour la plupart sur les témoignages (recueillis en 1966 par un ethnologue), sujets à caution car issus de témoins relatant des faits qu'ils n'ont pas vu directement, mais entendu raconter,

Par exemple des témoins ont soi-disant affirmé avoir vu Céline accompagnée à ses côtés par un fagot de bois qui se déplaçait à sa hauteur, à la même vitesse qu'elle », de là à conclure que le diable lui portait son fagot, le pas était vite franchi par ces esprits fortement catéchisés et crédules, au temps où la religion utilisait largement la peur du diable pour faire respecter la bonne morale, comme le montre le tableau décorant l'autel de la chapelle du Villard représentant Saint Grat ramenant de Jérusalem la relique de la tête de Saint Jean Baptiste, où le diable figure en bonne place.

Notre esprit rationnel moderne a peine à croire à cette explication qui satisfaisait nos ancêtres, pourtant l'ampleur de l'émotion qui a agité la commune pendant plusieurs mois ne fait pas de doute. Comment donner une explication logique ?

Si on élimine les hypothèses métaphysiques, il reste peut-être celle de l'intervention possible d'un farceur facétieux, venu d'on ne sait où, doué pourquoi pas de talents d'illusionniste ou de prestidigitateur, qui profitant des mauvais moyens d'éclairage de l'époque et d'une obscurité complice et aussi de la crédulité des gens, aurait à partir de quelques tours soi-disant magiques, réussi à créer une sorte de psychose collective se répandant comme une tache d'huile, le bouche à oreille faisant le reste et enrichissant la légende de faits imaginaires ou grossis pour l'effet de surenchère.

La légende du diable de Bellentre a traversé le siècle en malmenant sans doute quelques personnes sur son passage, mais ne rêvons pas, ce n'est qu'une légende (dè kontchou) parmi celles qui ont agité plusieurs communes de Savoie à cette époque.

En tout cas, on peut se réjouir du fait que la jeune Céline n'ait pas trop souffert de cette épreuve, le prouvant par une vie pleine de dignité et de générosité.

En effet, quelques années plus tard, elle s'est mariée et a élevé quatre enfants, elle a été également la nourrice bienveillante de cinq autres enfants et s'est occupée aussi de son petit fils, méritant ainsi le respect de sa mémoire.

Dany Marchand-Maillet